Avril 2021

GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE
PLAINE DE FRANCE
Etablissement support
Centre Hospitalier de Saint-Denis
2 rue du Docteur Pierre Delafontaine
93205 SAINT-DENIS Cedex

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES
(C.C.P.)

# ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION POUR L'ADAPTATION DU CAPACITAIRE DANS LE BATIMENT DE MEDECINE-CHIRURGIE-OBSTETRIQUE (MCO) DU CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE

*Le présent CCP comporte 9 pages numérotées de 1 à 9*

S O M M A I R E P A G E S

## Table des matières

*ARTICLE 1. OBJET – DUREE ET DELAI D'EXECUTION* ..... *3*

1.1 Objet ..... 3

1.2 Parties contractantes ..... 3

1.3 Forme du marché et étendue de la consultation ..... 3

1.4 Délai d'exécution du marché ..... 3

*ARTICLE 2. DOCUMENTS CONTRACTUELS* ..... *4*

*ARTICLE 3. MODALITE DE DETERMINATION DES PRIX* ..... *4*

*ARTICLE 4. PAIEMENT ET ETABLISSEMENT DES FACTURES* ..... *4*

4.1 Mode de règlement ..... 4

4.2 Présentation des demandes de paiement ..... 4

4.3 Intérêts moratoires ..... 5

*ARTICLE 5. PENALITES – RESILIATION DU MARCHE* ..... *5*

*ARTICLE 6. TRIBUNAL COMPETENT* ..... *6*

*ARTICLE 7. CLAUSES TECHNIQUES* ..... *7*

## ARTICLE 1. OBJET – DUREE ET DELAI D'EXECUTION

### 1.1 Objet

L'objet de la présente consultation concerne l'étude de faisabilité et de programmation dans le cadre de l'adaptation du capacitaire dans le bâtiment de Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO) du Centre Hospitalier de Gonesse.

La prestation comporte un lot unique décomposé en deux tranches :

Une tranche ferme déclinée en cinq éléments de mission :

1. Prise de connaissance du site, diagnostic de l'existant,
2. Etude de faisabilité opérationnelle avec 2 ou 3 scénarii d'aménagements,
3. Estimation financière, technique et architecturale du scénario retenu,
4. Phasage,
5. Délais.

Une tranche conditionnelle comprenant la rédaction du Programme Technique, Fonctionnel et Architectural du scénario retenu.

### 1.2 Parties contractantes

Conformément à l'article 2 du CCAG-FCS (Cahier des Clauses Administratives Générales – Fournitures courantes et Services), les parties contractantes sont :
- d'une part : Le Centre Hospitalier de Gonesse représenté par le pouvoir adjudicateur, le Centre Hospitalier de Saint-Denis, 2 rue du Docteur Delafontaine, 93205 SAINT-DENIS Cedex,
- d'autre part : le titulaire du marché.

### 1.3 Forme du marché et étendue de la consultation

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un marché de services.

### 1.4 Délai d'exécution du marché

Le marché est exécutoire à compter de la notification au titulaire.

Pour la tranche ferme, la durée prévisionnelle d'exécution des prestations est fixée à quatre mois à compter du 1er juillet 2021 jusqu'au 30 novembre 2021 (le mois d'août étant neutralisé).

L'affermissement de la tranche conditionnelle est prévu au plus tard le 31 octobre 2021 et son démarrage prévisionnel est fixé au 1er janvier 2022.

En cas de non affermissement de la tranche conditionnelle, le titulaire du marché ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Il n'est pas prévu d'indemnité d'attente ou de dédit.

## ARTICLE 2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- le formulaire d'acte d'engagement ATTRI1,
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et ses annexes :
    - annexe n°1 : Plan de masse du Centre Hospitalier de Gonesse,
    - annexe n°2 : Plans de niveaux du bâtiment de Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO)
    - annexe n°3 : rapport d'activité 2019 du GHT Plaine de France
- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG/FCS) - arrêté du 19 janvier 2009 paru au JORF n° 0066 du 19 mars 2009). Le Titulaire déclare parfaitement connaître ce document bien qu'il ne soit pas matériellement joint dans le présent dossier.

## ARTICLE 3. MODALITE DE DETERMINATION DES PRIX

Le présent marché est traité à prix fixes et forfaitaires.

Les prix sont fermes. Ils doivent inclure l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation du marché.

Il est à noter que les montants non estimés dans l'acte d'engagement et nécessaires à la bonne exécution de la prestation sont considérés comme étant à la charge du titulaire.

## ARTICLE 4. PAIEMENT ET ETABLISSEMENT DES FACTURES

### 4.1 Mode de règlement

Le délai global de paiement ne pourra excéder 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiements équivalents à condition que le service soit fait.

Une suspension du délai de paiement peut être également prononcée en cas d'erreur dans la facturation du fait du titulaire, signifiée par le Centre Hospitalier par courrier recommandé avec accusé de réception, conformément à l'article 8 du CCAG.

Le titulaire devra respecter le cas échéant son engagement de remise ou d'escompte présenté dans son offre.

### 4.2 Présentation des demandes de paiement

Les factures afférentes au marché sont établies en un original et deux copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom, numéro Siret et adresse du créancier,
- le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement,
- le numéro et la date du marché, le cas échéant, la date et le numéro du bon de commande,
- la nature des travaux réalisés,

- la date de livraison,
- le montant hors TVA des prestations,
- le taux de TVA des prestations,
- le montant total avec TVA.

Pour le Centre Hospitalier de Gonesse, les factures sont à adresser à :

Centre Hospitalier de Gonesse
Direction du Patrimoine et de la Logistique
2 boulevard du 19 Mars 1962
95500 Gonesse
A l'attention de Madame Audrey BADIN

Toutefois, dans le respect du calendrier définit par la loi du 3 janvier 2014, les entreprises ont la possibilité de transmettre leurs factures sous forme dématérialisée via le site «https://chorus-pro.gouv.fr».

A ce titre, les factures dématérialisées adressées au Centre Hospitalier de Gonesse devront comporter les informations suivantes :

- le numéro de SIRET 269 500 047 000 15, qui identifiera le Centre Hospitalier de Gonesse en tant que destinataire de votre facture,
- le code service «SERV_TECH_LSCP » qui permettra de distinguer les différents services d'une même structure,
- le numéro de marché.

### 4.3 Intérêts moratoires

Le défaut de paiement dans les délais fait courir de plein droit, et sans autre formalité des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire.

Le taux des intérêts moratoires est le taux de l'intérêt de la Banque Centrale Européenne à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de 8 points, plus une indemnité forfaitaire de 40 euros. Le comptable assignataire est le Trésorier Principal de Gonesse.

Le retard dans le délai global de paiement ne pourra être imputable à l'établissement si la facture n'est pas arrivée à l'adresse de facturation indiquée.

## ARTICLE 5. PENALITES – RESILIATION DU MARCHE

### Pénalités

#### 5.1 Pénalité de retard

Lorsque le délai contractuel est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, une pénalité fixe de 250 €uros.

#### 5.2 Autres pénalités spécifiques

Une absence aux réunions fixées entrainera une pénalité forfaitaire de 300 €uros.

## Résiliation

En cas de résiliation du marché pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA des prestations admises, un pourcentage égal à 5%.

Seule la tranche ferme à laquelle il est mis fin de façon anticipée ouvre droit à indemnisation. La tranche conditionnelle ne peut ouvrir droit à indemnisation du titulaire que si la résiliation intervient après la décision d'affermissement prise par le pouvoir adjudicateur. Le titulaire a alors droit à l'indemnisation du préjudice qui découle de l'inexécution de cette tranche.
En revanche, si la résiliation intervient avant la décision d'affermissement de la tranche, celle-ci est considérée comme étant abandonnée, au même titre que si le pouvoir adjudicateur avait décidé de ne pas l'affermir. Dans ce cas, le titulaire ne peut prétendre à aucune indemnisation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire exécuter par un tiers les prestations aux frais et risque du titulaire.

## Force majeure

La responsabilité de l'entreprise n'est pas susceptible d'être engagée dans le cas où son retard d'exécution ou tout autre manquement à ses obligations contractuelles a pour cause un cas de force majeure. La force majeure ne peut être invoquée que lorsque l'événement est imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties. De tels événements peuvent inclure, de façon non exhaustive, les émeutes, guerres, révolutions, incendies, inondations, mais en aucun cas les grèves des transports publics ni celles de l'entreprise elle-même.

## ARTICLE 6. TRIBUNAL COMPETENT

En cas de contestations relatives au déroulement de la présente consultation :

Pour le Centre Hospitalier de Gonesse, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise sera seul compétent à statuer sur l'objet du litige, conformément à la législation en vigueur.

**Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise**
2-4 boulevard de l'Hautil – BP 322 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01.30.17.34.00 – Télécopie : 01.30.17.34.59
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

## ARTICLE 7. CLAUSES TECHNIQUES

### PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le Centre Hospitalier de Gonesse est un acteur de santé majeur du bassin de vie desservant toute la zone est du département du Val d'Oise.
C'est un établissement public pluridisciplinaire exerçant des activités de médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie, médecine physique et réadaptation et gériatrie.

Le bâtiment principal de Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO) est organisé de la façon suivante :

- la zone A en façade Est comportant les services d'accueil, hébergements, des bureaux de consultation au R+1, les locaux de l'administration hospitalière, etc.
- la zone B recevant le plateau technique de l'hôpital, blocs opératoires, services d'imagerie médicale, les laboratoires d'analyse, la pharmacie centrale, la balnéothérapie, les accueils des urgences, les services et stockages de logistique, la cuisine, le self, etc.
- la « lame », recevant des bureaux de consultation et de médecins, des locaux de services, les circulations verticales principales, les appareils élévateurs. Cette lame assure la transition entre les zones A et B.

Le bâtiment se développe sur six niveaux, du rez-de-jardin au R+4 avec en toiture terrasse des locaux techniques fermés et couverts.

- un vide sanitaire partiellement occupé,
- un rez-de-chaussée bas,
- les niveaux du RDC à R+4,
- une toiture terrasse avec des locaux techniques fermés et couverts.

Le Centre Hospitalier de Gonesse est un Établissement Recevant du Public de 1ère, 4ème et 5ème catégorie de type U, V, R avec des activités de type hospitalière.

### CONTEXTE DE L'ETUDE

Le projet médical d'établissement 2020-2024 conduit le Centre Hospitalier à adapter le dimensionnement capacitaire en hospitalisation pour réorganiser l'offre de soins sur le territoire de l'est du Val d'Oise.

### LES ENJEUX

Le présent marché consiste en la réalisation d'une étude de faisabilité intégrant les exigences qualitatives (fonctionnalités), quantitatives (surfaces), techniques et règlementaires ainsi que financières et de phasage en proposant deux ou trois scénarii d'aménagements permettant à l'hôpital de répondre aux besoins du bassin de population qui relèvent des missions d'un établissement public hospitalier.

L'adaptation du capacitaire identifié à ce jour concerne les services d'hospitalisations suivants :

. R+4 : Explorations Fonctionnelles Neurologiques (Polysomnographie), Neurologie, Hôpital de Jour de Médecine,
. R+3 : Médecine,
. R+2 : Pédopsychiatrie (hospitalisation conventionnelle),
. R+1 : Hôpital de Jour de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), Chirurgie, Soins de Suites Polyvalents (SSP), Cardiologie, Unité de Soins Intensifs de Cardiologie (USIC), Cardiologie Interventionnelle,
. RDC haut : Consultations, Imagerie médicale, Urgences générales adultes et pédiatriques.

## LES MISSIONS

Les prestations sont décomposées en une tranche ferme, répartie en cinq éléments de mission et une tranche conditionnelle :

### TRANCHE FERME :

1. Prise de connaissance du site, diagnostic de l'existant,
2. Etude de faisabilité opérationnelle avec 2 ou 3 scénarii d'aménagements,
3. Estimation financière, technique et architecturale du scénario retenu,
4. Phasage,
5. Délais.

Elément de mission n°1 : Il sera réalisé une analyse fonctionnelle et technique du bâtiment MCO mettant en relief les points forts et les points faibles.
Cette étape devra faire émerger les premiers éléments fonctionnels du bâtiment par rapport aux activités médicales et besoins des patients accueillis.
Elle permettra notamment de démontrer les besoins en termes de surface, les dysfonctionnements observés et les problèmes détectés.
Cet état des lieux sera défini sur la base d'un travail de concertation, d'une part, et de l'expérience du prestataire sur des projets équivalents, d'autre part.

Elément de mission n°2 : En fonction de l'analyse réalisée en phase 1 et de la définition des besoins, une réflexion sera menée sur deux ou trois scénarii en prenant en compte la localisation, l'organisation et le phasage des activités médicales à réorganiser.
Le dossier de faisabilité présentera l'ensemble des scénarii permettant d'avoir une lecture globale claire et précise des propositions avancées.

La comparaison des différents scénarii sera établie à partir de critères explicites, tels que :
. les avantages et les inconvénients,
. le coût,
. le délai global,
. le phasage,
. le respect des surfaces et des exigences de fonctionnement.

Elément de mission n°3 : Il sera procédé à une estimation globale Toutes Dépenses confondues (TDC) de l'enveloppe financière prévisionnelle de réalisation du scénario retenu (comprenant ainsi le coût TTC des travaux, les honoraires, les assurances, les aléas).

Elément de mission n°4 : Il sera élaboré un phasage de l'opération détaillant notamment :
. l'organisation des flux,
. les liaisons fonctionnelles,
. les opérations tiroirs éventuellement nécessaires.

Elément de mission n°5 : Il sera présenté un planning détaillé du scénario retenu précisant les contraintes organisationnelles.

TRANCHE CONDITIONNELLE :
A l'issue du scénario retenu, il sera réalisé la rédaction du Programme Technique, Fonctionnel et Architectural afin de sélectionner un maître d'œuvre pour la réalisation de l'opération.